

CONTRAT D'APPRENTISSAGE



- Profil: jeunes de 16 à 25 ans.
- Durée du contrat : 2 années.
- Rythme d'alternance: 2 jours de cours / 3 jours en entreprise par semaine.
- Désignation d'un maître d'apprentissage : il est le responsable de la formation du jeune dans l'entreprise.
- Financement de la formation : par la Région Auvergne Rhône-Alpes. La formation est donc gratuite pour l'entreprise et pour le jeune.
- **Grille de rémunération :** elle varie en fonction de l'âge et de la progression du jeune dans le cycle de formation.

ÂGE	l ^{ère} année	2 ^è année	3 ^è année
Moins de 18 ans	25 % du SMIC	37 % du SMIC	53 % du SMIC
De 18 à 20 ans	41 % du SMIC	49 % du SMIC	65 % du SMIC
21 ans et plus	53 % du SMIC	61 % du SMIC	78 % du SMIC